

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2021 B 00070 Numéro SIREN : 892 733 395 Nom ou dénomination : 3ID NORD
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2022 sous le numéro de dépôt P2022/000045

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR ISERE

ORDONNANCE

Nous, Romain ADAM, Président du tribunal de commerce de Romans sur Isère,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société 3ID NORD Quartier les Plaines rue de Mordecet 26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE RCS Romans 892 733 395 représenté(e) par THEMIS Le Coryphee rue Maidstone BP 975 60009 BEAUVAIS

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 30/09/2022

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 de La société 3ID NORD Quartier les Plaines rue de Mordecet 26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE RCS Romans 892 733 395 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Romans sur Isère, le 11/07/2022

Le commis-greffier,
Isabelle BAUDE



Le Président du tribunal de commerce
Romain ADAM



Frais de greffe de la présente ordonnance : 31.53 € TTC (21.36 € HT – 4.27 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS EN VUE
DE SOLLICITER LE REPORT DE LA DATE DE TENUE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Alain Tanguy es-qualité de représentant de la société GROUPE TANGUY INVESTISSEMENT – GTI, Président de la société HESTIA INVEST, elle-même Président de la société FINANCIERE LIFE, elle-même président de la société GROUPE 3ID, laquelle société est Président de :

La société 3ID NORD, Société par Actions Simplifiée au capital de 250.248 euros, dont le siège social est situé Quartier les Plaines - rue de Mordecet à Saint-Marcel-lès-Valence (26320), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sous le numéro 892 733 395 (ci-après la « **Société** ») ;

REPRESENTEE PAR :

La SCP THEMIS, société d'avocats au Barreau de Beauvais, dont le siège social est situé à Beauvais (60000), 5, rue Maidstone, Centre d'Affaires le Coryphée, Immeuble Le Soprano, prise en la personne de Maître Cécile HURTREL ;

A l'honneur de vous exposer, Monsieur le Président :

- Que la Société dont il s'agit, conformément à ses statuts et à la loi devait tenir l'assemblée générale des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, au plus tard le 30 juin 2022.
- Que la Société dont il s'agit a rencontré des difficultés d'ordre administratif et comptable dans l'établissement des comptes sociaux qui ont mis celle-ci dans l'impossibilité de d'établir dans les temps les comptes annuels.
- Que la Société n'est donc plus en mesure de statuer sur les comptes dans les délais légaux.
- En conséquence, le requérant souhaiterait qu'il vous plaise, Monsieur le Président, d'autoriser la Société qu'il représente à bénéficier d'un délai supplémentaire de 3 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2022, afin de lui permettre d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale des associés, en respectant les délais d'information du commissaire aux comptes et des associés prévus par la loi.

Fait à Beauvais

Le 28 juin 2022



Le cabinet Thémis

Représentée par Maître Cécile HURTREL